

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

## Conseil de Communauté de communes

### Extrait du registre des délibérations Séance du 15 décembre 2022

Conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers titulaires présents : 26

Date d'affichage : 8 décembre 2022

Pouvoirs : 11

Votants : 37

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Premier vice-président.

Monsieur le premier vice-président passe la parole à Madame Stéphanie Pariente, directrice déléguée de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### Etaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Madame NOTTOLA Virginie, Monsieur MONTAUSIER Sylvain, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame ROUEN Dominique, Monsieur DOARE Louis-Jean

#### Avaient donné pouvoir :

Monsieur ONETO Jean-François à Monsieur DEBACKER Jean-Claude  
Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Monsieur GHOZLAND Cyril à Madame FLECK Christine  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame BARNET Suzanne  
Madame PALOMARES Aline à Monsieur MONTAUSIER Sylvain  
Monsieur GREEN Alain à Monsieur GAUTIER Laurent  
Madame LENOIR Isabelle à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie  
Monsieur GIOVANNONI Patrick à Monsieur BENOIT Dominique  
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur DOARE Louis-Jean

#### Absent excusé

Monsieur BARIANT Jean-Pierre

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**DELIBERATION N°054/2022**

**OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2023**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale, relatif à l'ouverture de crédits en section d'investissement au budget primitif 2023 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L 1612.1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'en cas d'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Considérant** les prochains engagements de dépenses pour la continuité des services publics ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement, en dépenses au budget primitif 2023 :

- 2031	Études .....	6 750 €
- 204172	Subventions d'équipements .....	12 220 €
- 204173	Subventions d'équipements .....	29 300 €
- 2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences .....	7 950 €
- 2111	Terrain.....	1 430 €
- 2128	Agencements et aménagements de terrain.....	7 090 €
- 21318	Autres bâtiments publics .....	32 770 €
- 2183	Matériel de bureau et informatique .....	30 670 €
- 2184	Mobiliers.....	11 260 €
- 2188	Autres immobilisations .....	21 820 €
- 2313	Constructions en cours .....	3 768 690 €
- 2315	Installations, matériel et outillage techniques .....	1 400 165 €
- 238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000 €

- Précise que ces crédits ouverts par anticipation sur le vote du budget primitif 2023 seront repris lors du vote de celui-ci.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 15 décembre 2022

Pour le Président,  
Le Premier vice-président,  
Laurent Gautier



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck

